

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTOIRS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BEATHOT libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### ITALIE.

Rome, le 23 septembre. — Rien n'a été publié officiellement sur les arrestations qui ont eu lieu il y a quelques mois. Ce qu'on sait dans le public se réduit aux faits suivants:

Quelques-uns des hommes arrêtés (quatre ou six) sont déjà relâchés. On remarque dans ce nombre un certain Malleoli, écuier, que l'opinion publique regardait comme un des plus coupables, et le compagnon de Targhini qui dénonça le complot.

D'un autre côté, on s'est emparé de nouveau de deux complices, qui s'étaient évadés au commencement de la procédure; ce sont: Montanari, chirurgien, et Cavallini, médecin. La suite et l'arrestation du premier ont quelque chose de romanesque. Il s'était caché chez un hermite près des Ganzano, à six lieues de Rome; mais celui-ci tenté par la récompense offerte par le gouvernement, dénonce Montanari. On va l'arrêter, mais il aperçoit les sbires, et se saute par la fenêtre. Après de longues recherches, on le trouva demi-mort de faim dans une forêt. Il fut garotté, et l'hermite accompagna les gendarmes à Rome, pour exiger en personne la récompense.

On ne connaît pas les dépositions de Montanari; mais il paraît que les individus mentionnés ont été délivrés par suite de ses déclarations.

Toutes les personnes arrêtées, à l'exception du prince Spada, sont enfermées dans les *carceri nuove*, rue *Giuglia*, dans les cachots qu'on appelle *serais*. La procédure est instruite sous la présidence du gouverneur, et en présence d'un autre assesseur, par M. Leggieri, magistrat très-estimé. Ces trois commissaires ont été nommés par le Pape lui-même, et ils sont obligés d'observer le plus grand secret.

Le prince Spada a excité l'intérêt d'une partie du public. On dit, il est vrai, que des projets démagogiques ont été trouvés parmi ses papiers; mais il est très-jeune. Il est renfermé au château de Saint Ange; il lui est permis de se promener dans le jardin et de voir ses parents. Targhini, au contraire, n'excite la compassion de personne: c'est un homme sanguinaire et polltron; il a commis beaucoup d'assassinats, et toujours sa vie, parce que Pie VII n'hésitait pas les exécutions. Targhini est le fils du premier cuisinier de Sa Sainteté. On a dit que c'était Targhini qui avait affiché la bulle d'excommunication de Pie VII contre Bonaparte dans les rues de Rome; mais on ne croit pas qu'il ait eu assez de courage pour cette action hardie. Ceux qui l'ont faite étaient bien armés, et se faisaient suivre d'un cabriolet attelé d'un cocher longueux, parce qu'en affichant la bulle, ils risquaient d'être arrêtés par une des nombreuses patrouilles de cavalerie qui couraient alors les rues de Rome.

### ANGLETERRE.

Londres, le 4 octobre. — Le général Mina, son épouse et sa famille se sont embarqués à Southampton, pour l'île de Jersey.

— On écrit de Limerick du 24 septembre (Irlande):

Rien, dans un combat entre deux violentes factions, à la foire de Dromen, près Bruff, appelées les garçons de trois et de quatre ans, trois hommes ont été tués par des coups de fusil, et un autre est mort ce matin. Les deux partis étaient armés de faux et d'armes à feu. Plusieurs autres sont blessés très dangereusement, ayant des fractures à la tête et au corps.

— Le terme fixé pour la défense d'exporter de la poudre à canon ou du salpêtre, ou aucune espèce d'armes ou de munitions à aucun port ou lieu de la côte d'Afrique (excepté les ports ou les lieux situés dans le détroit de Gibraltar), qui était expiré, vient d'être renouvelé pour six mois.

— On annonce que la voiture d'apparat du roi des Birmans, qui a été prise au commencement de la guerre actuelle, et apportée en Angleterre, sera bientôt exposée aux regards du public. Elle est, dit-on, couverte d'ornemens en or, en argent et en pierres précieuses.

— Conformément à la constitution du Brésil, le jugement par jury y a été introduit.

— Extrait d'une lettre du Cap (Haïti), le 7 août:

Dans ma lettre du 25 dernier, je vous annonçais le mécontentement parmi les généraux noirs de Christophe. Vous pouvez vous imaginer la consternation où nous fûmes tous plongés, lorsque dans la nuit du 28, nous entendîmes tout-à-coup crier aux armes dans les rues, qui furent désertes en un moment; tout le monde se réfugiait chez soi. On voyait seulement un petit nombre d'individus à cheval les parcourir en tâchant de persuader aux citoyens qui étaient dans leurs maisons de se joindre à eux et d'embrasser leur cause. Ces soldats étaient les guides de plusieurs généraux réunis à eux, mais malgré leurs efforts, ils ne purent déterminer personne à se joindre à eux.

On dit que la conspiration avait été adroitement tramée et comprenait tous les arrondissemens du nord. Son but était d'établir un gouvernement indépendant de l'ancienne république, et à cet effet, on était convenu de massacrer tous les chefs mulâtres à un dîner public donné en commémoration de l'indépendance, et auquel tous les habitans de marque avaient été invités, y compris les marchands étrangers. L'auteur de cette lettre était un de la garnison; vis-à-vis de ces deux colonels étaient placés deux officiers noirs qui devaient les assassiner. Par quelque circonstance inconnue, l'exécution de ce projet fut retardée jusqu'à la nuit du 28, ci-dessus

mentionnée; mais elle échoua par le refus de coopération de la part des soldats de la garnison, qui, las de la guerre civile, dénoncèrent leurs officiers. Ceux-ci furent arrêtés et envoyés dans les prisons de la capitale. Maintenant, l'esprit public est assez tranquille. Une maladie générale règne dans la ville.

### FRANCE.

Paris, le 4 octobre. — M. le comte de Lapeyroue, pair de France, est dangereusement malade de la petite vérole, il est âgé de 70 ans.

— Sir Walter-Scott est arrivé hier à Paris.

— Pendant qu'on semble décidé à démolir les restes des anciennes fortifications de l'oulouse, et que d'un autre côté, on s'occupe de renforcer Lyon et même (on ne sait pourquoi) Limoges, on a secrètement élaboré, dit-on, au ministère de la guerre, un vaste projet de fortification pour la capitale; il s'agirait d'élever, sur l'emplacement où Napoléon voulait faire construire un palais pour son fils, une vaste caserne qui contiendrait dix mille hommes de troupes, et qui serait entourée de fossés, avec des remparts et des ponts-levis.

— La rivalité de deux voitures publiques a occasionné dernièrement sur la route de Paris à Valenciennes un accident déplorable. Le cocher vaincu dans cette lutte voulant dépasser la voiture qui l'avait devancé et lui faire à son tour manger de la poussière, pressa ses chevaux. Les deux voitures s'accrochèrent; un particulier assis à côté du cocher, craignant d'être précipité dans un fossé, s'élança à terre, et eut la jambe fracturée.

Un jugement du tribunal correctionnel a condamné les conducteurs des deux voitures à des peines d'emprisonnement et d'amende, et à dix mille francs de dommages et intérêts, en déclarant leurs maîtres civilement responsables. La cour royale, chambre des appels correctionnels, a confirmé cette décision.

Cours de la bourse du 5 octobre. Rentes. 5 p. 070, jouissance, du 22 mars 1825, 99 fr. 55 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 fr. 00 c. — 3 p. 070, jouiss. du 22 juin, 71 fr. 55. — Act. de la banque, 0000 00. — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 51 1/8. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 99 fr. 65 c. Trois pour cent. A 3 heures 71 fr. 70 c.

### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Londres, le 4 octobre. — Une lettre de Paris, datée de vendredi dernier, porte que l'empereur d'Autriche a envoyé l'ordre aux commandans de son escadre, dans les parages de la Grèce, de ne pas protéger les navires autrichiens qui seraient pris par les Grecs, comme ayant à bord des troupes, munitions, vivres ou autres effets pour le service des Turcs, ou qui d'une autre manière violent la neutralité que l'empereur est déterminé à garder. Les bâtimens capturés dans de pareilles circonstances seront abandonnés à leur sort.

— Deux navires, chargés d'effets pour les Grecs, ont été expédiés en grande hâte pour l'Archipel.

On parle beaucoup d'une revue générale que l'empereur de Russie doit passer prochainement de son armée réunie sur les frontières de l'empire ottoman. Nonobstant toutes les assurances que le cabinet de St-Petersbourg pourra donner à ce sujet, tous mouvemens des troupes russes, même sur leur propre territoire, seront regardés par le divan comme une espèce d'agression. Des troupes seront rassemblées pour observer ces mouvemens et repousser l'invasion qu'on redoute; mais d'où ces troupes pourront-elles être tirées, si ce n'est des armées de Reschid-Pacha et d'Ibrahim-Pacha? Il est impossible que l'empereur Alexandre ignore ces conséquences de la démarche qu'il a en vue. On peut donc en inférer qu'il s'est opéré quelque changement dans sa politique à l'égard de la Grèce. Il regrette peut-être d'avoir trop long-tems abandonné un peuple vaillant, dont il avait contribué à réveiller le courage, au glaive des Musulmans et à la perfidie des chrétiens, et d'avoir par là perdu la confiance de ce peuple et le protectorat qu'il lui aurait offert. Il désire peut-être, quoiqu'un peu tard, rendre à ce peuple quelque service qui lui fasse recouvrer la faveur qu'il a perdue et l'influence qu'il eût pu exercer sur sa destinée. Cependant cela ne dépend plus de lui. Tout dépend de la résolution que prendra l'Angleterre. Si elle accorde la protection réclamée d'une manière si honorable pour elle, l'influence de la Russie sur la Grèce régénérée est à jamais détruite. Si, au contraire, l'offre d'un peuple rempli de reconnaissance et d'admiration est rejetée, elle sera adressée à d'autres états, et la Russie, par les mouvemens qu'elle prépare, doit se l'assurer. La question que les ministres de S. M. sont appelés en ce moment à décider, est donc non pas seulement une question d'humanité, mais une question de la plus grande importance pour notre nation et du plus haut intérêt pour l'Europe. (Morning-Post.)

— Malgré l'Observateur: « la liberté grecque n'est pas réduite à Napoli de Romanie et à Missolonghi sur le continent. Athènes avec sa citadelle, Salona et l'armée de Gouras, Corinthe avec sa forteresse presque imprenable, la place très forte de Napoli de Malvoisie, les montagnes de Maina, tout cela forme encore une base de résistance sur le continent, plus forte que l'Observateur autrichien ne le voudrait. Ajoutez Hydra, Spezzia, les Cyclades,

Samos et les Sphakiotes dans l'île de Crète, et nous n'avons aucune raison de désespérer pour cette année ni pour celle qui vient. Combien de fois les intrépides Bataves, sous Nassau, et les chevaleresques Visigoths, sous Pélage, n'ont-ils pas été réduits à un espace moins étendu et à des moyens de défense moins imposants !

C'est un Allemand, Soultz, et deux Italiens, Trona et Lambertini, qui dirigent spécialement les troupes égyptiennes en Morée. Plusieurs Européens ont cherché à quitter le service militaire du vice-roi pour être employés à la construction du nouveau sérail qu'il fait bâtir sur l'emplacement de la citadelle du Caire. Ce palais contiendra des logements pour huit cents femmes, car Méhémet-Aly veut élever son maître dans ce genre de luxe; les jardins s'élèveront en plusieurs terrasses. La non-réussite de la surprise de Napoli, à la suite du complot qu'on y avait ourdi, a refroidi les espérances de Méhémet sur la conquête de la Morée qu'il prétendait joindre à celle de la Crète et de Chypre; c'était peut-être la seule chose qu'il attendait pour lever l'étendard du calife d'Égypte et partager l'empire avec le calife de Constantinople.

Malgré les honneurs extérieurs rendus au capitain-pacha, les préparatifs de la nouvelle expédition se font avec tant de lenteur qu'elle ne partira guère que vers le 1<sup>er</sup> octobre.

— Les bruits qui ont circulé sur le compte de lord Cochrane ont fait supposer à beaucoup de personnes qu'il devait retourner au Brésil; nous pouvons donner comme certain qu'il a traité avec le comité grec de Londres, et qu'il reste seulement à savoir si le gouvernement anglais, permettra l'expédition. Nous pensons qu'il y aura des voies d'accommodement. (Pilote.)

#### PAYS-BAS.

Bruxelles, le 7 octobre. — S. Exc. le ministre des affaires étrangères est parti ce matin de cette ville pour La Haye.

— Le grand-veneur pour les provinces méridionales, informe les personnes qui lui ont demandé des permis de chasse dans les forêts et bois domaniaux, qu'il n'en sera pas délivré cette année.

#### LIÈGE, LE 8 OCTOBRE.

Nous avons fait connaître hier les noms des quatre nouveaux conseillers de régence élus dans la réunion électorale de jeudi, 6 octobre. L'un d'eux appartient à l'ordre équestre. Sans vouloir apprécier les motifs qui ont pu déterminer ce choix, ni jeter la moindre défaveur sur les qualités personnelles du nouveau conseiller, nous remarquerons, ainsi qu'on l'a souvent observé, mais on ne peut trop le répéter, que l'aristocratie chez nous n'est déjà que trop bien partagée du côté des droits politiques. L'on sait que l'une des attributions des conseillers de régence est de nommer aux états-provinciaux, lesquels nomment à leur tour aux états-généraux chargés des plus hauts intérêts de la patrie. Or, grâce aux vices de notre système électoral, l'ordre équestre domine au sein des états provinciaux. Il fournit à lui seul un tiers des membres; et l'ordre des campagnes choisit en outre, par une nécessité presque inévitable, la plupart de ses représentants dans cette même noblesse, riche surtout en bien-fonds, et par conséquent exerçant une influence directe sur les cultivateurs. Voilà donc l'ordre équestre composant à peu près les deux tiers des états de la province.

Si cette majorité presque assurée venait trouver un nouveau renfort dans l'ordre des villes, si l'influence aristocratique se faisait aussi sentir au sein du conseil de régence, nous finirions par ne voir nommer aux états de la province et par suite aux états-généraux que des membres de la noblesse, et la représentation nationale ne serait plus en dernier résultat que la représentation de quelques familles. L'aristocratie est déjà convenablement représentée par la première chambre: qu'on laisse au moins la seconde représenter ce qui n'est pas l'aristocratie, c'est à-dire, l'immense majorité de la nation.

Du reste, on ne peut que s'applaudir du résultat et surtout de la marche des opérations électorales. Si à l'époque où les bulletins ont été distribués aux *ayant droit de voter*, nous nous sommes fait un devoir de signaler quelques manœuvres condamnables, c'est avec une véritable satisfaction que nous pouvons affirmer aujourd'hui que tout s'est passé dans la séance du 6 octobre avec une régularité et une loyauté toute constitutionnelle.

Des quarante-quatre électeurs nommés par les *ayant droit de voter*, pas un n'a manqué à son poste; et cet honorable zèle prouve assez quel prix chacun d'eux attache à l'exercice de ses droits et aux suffrages de ses concitoyens.

Quelques discussions se sont élevées sur l'interprétation de divers articles du règlement, assez *inconcevable* en effet de plusieurs chefs. Elles ont été conduites avec autant de modération que de décence, et suivies avec une attention et un calme digne de citoyens qui sentent leur dignité, et comprennent toute l'importance des honorables fonctions qui leur sont déléguées. *Ch. Rogier*

— La cour d'assises a condamné hier à cinq ans de réclusion, Jean Scheen, cultivateur à Blistain, déclaré coupable de blessures graves. La cour, considérant qu'il existait des circonstances atténuantes, l'a exempté du carcan. L'affaire du sieur Soutet, accusé d'attentat à la pudeur a été ajournée.

— Un arrêté royal du 30 septembre dernier, nomme M. Hippolyte Devin, ancien régent du collège de Binche, régent de rhétorique et poésie au collège royal de Verviers.

— La princesse d'Orange a souscrit pour une somme de 500 francs en faveur des incendiés de Forêt.

— M. Jacquet, élève de l'université de Gand, vient d'être couronné à l'université de Liège, pour un mémoire sur l'ophtalmie des armées.

— On assure que le travail sur le code civil sera entièrement

terminé dans la session prochaine des états-généraux, et que les projets de loi sur le code de commerce et de procédure civile, ainsi qu'une loi sur les gardes-bourgeoises, seront également soumis aux délibérations de leurs nobles puissances.

(Journal de la Belgique.)

— Il paraît que les professeurs du petit-séminaire de Saint-Michel-Gestel (Brabant septentrional) n'avaient pas suivi l'ordre de cesser l'enseignement, et que c'est pour ne pas y avoir obtempéré que M. Blaretum, procureur du roi, s'est rendu à cet établissement, avec la maréchaussée, et l'a mis sous scellé. (idem.)

— Des lettres de commerce qui nous parviennent à l'instant, annoncent que Colocotroni et Démétrius Ypsilanti sont enfin parvenus à battre complètement Ibrahim-pacha, qui a éprouvé une défaite considérable, et perdu une partie de son parc d'artillerie. Ayant voulu rétablir ses communications avec Modon, il s'était porté sur Nissi; c'est près de cette ville que la bataille a eu lieu. (J. de Com. d'Anvers.)

— Philippe est allé faire rire les Bruxellois, il joue aujourd'hui au théâtre du Parc les 5 rôles qu'il remplira demain sur notre théâtre, dans le *Champenois*; il joue en outre *M. Champagne* et le rôle de Dorville dans le *Jour de Noces*.

— Nous avons rapporté dans notre n<sup>o</sup>. du 3 de ce mois, que le roi de Prusse après avoir visité le champ de bataille de Waterloo avait conféré au prince d'Orange le commandement d'un régiment prussien. Cette nouvelle est confirmée par un journal de Berlin. Le corps dont le prince est nommé chef est le 4<sup>me</sup>. de cuirassiers, qui de même que le régiment d'infanterie du prince Frédéric des Pays-Bas, fait partie d'une division dont le chef actuel est le lieutenant-général de Luck, ancien gouverneur du prince d'Orange à l'école militaire de Berlin.

— Le vaisseau de S. M. B. le *Leven*, a capturé dans la baie de Saint-Augustin (Madagascar), un brick français sous pavillon espagnol, ayant 160 esclaves à son bord. Il a été conduit au Port-Louis.

A MM. les rédacteurs du journal MATHIEU LAENSEBERG.

St. Trond, le 6 octobre 1825.

Permettez-moi, Messieurs, de réclamer une place dans votre estimable journal, et de vous donner quelques détails sur une cérémonie qui doit intéresser les amis de l'instruction: je veux parler de l'installation des nouveaux professeurs nommés au collège de notre ville.

Depuis long-tems les pères de famille réclamaient pour cet établissement des améliorations importantes et un mode d'enseignement plus étendu, plus utile, plus varié. Jusqu'à présent on se bornait dans notre collège, qui n'était considéré, il est vrai, que comme un petit séminaire, à la seule étude du latin; c'était là tout ce qu'on y enseignait. Sans vouloir blâmer la méthode des professeurs chargés de ce soin, on peut présumer que les élèves parvenaient difficilement à une connaissance approfondie de cette langue, quand on sait que l'explication des meilleurs auteurs latins était la chose dont on s'occupait le moins; des thèmes, et toujours des thèmes; ce n'était guère qu'en rhétorique que le professeur expliquait quelques *tristes* d'Ovide, quelques *épîtres* de Cicéron. Quant au grec, à l'histoire, à la géographie, aux mathématiques, il n'en était nullement question. Vous voyez, Messieurs, qu'après cinq ou six ans d'études, les élèves sortaient chargés d'un assez léger bagage.

Les vœux que les hommes éclairés de notre ville devaient faire pour qu'un tel système d'instruction fût modifié, ont été entendus du gouvernement, et les changements désirés ont été obtenus. Un conseil d'administration, composé des citoyens les plus recommandables, a été formé, et le 3 de ce mois, il a installé, avec toute la solennité possible, les nouveaux professeurs. Un seul des anciens a été conservé; tous les autres ont donné leur démission.

M. le bourgmestre Vandenberg, et M. le professeur Schimts ont prononcé, l'un en hollandais, l'autre en latin, des discours où ils se sont attachés à faire ressortir les bienfaits, les vues libérales du gouvernement et ses efforts pour répandre dans toutes les classes l'instruction qui convient aux citoyens d'un pays libre. M. Schimts s'est appliqué surtout à démontrer combien devait être avantageuse pour les élèves l'extension donnée à leurs études. Ces deux discours ont été vivement applaudis par le nombreux auditoire que cette cérémonie avait attiré.

Ne croyez pas cependant que cette nouvelle organisation de notre collège n'ait trouvé parmi nous que des approbateurs. Il est une classe de gens aux yeux desquels toutes les innovations sont dangereuses, et qui s'opiniâtrent à les repousser de tous leurs efforts. Le collège philosophique de Louvain a trouvé ses adversaires; pourquoi celui de St. Trond n'aurait-il pas les siens? En conséquence, un M. \*\*\* prêtre et prédicateur de cette ville, s'est mis à la tête de l'opposition. Nouveau missionnaire, il s'en va de maison en maison, déclamant contre les changements introduits dans notre collège, engageant les pères à ne pas y envoyer leurs fils, s'évertuant à démontrer que l'étude de l'histoire, de la géographie et des mathématiques n'est nullement compatible avec la pureté des principes religieux.

Et surtout prouvant bien qu'un bel esprit ne peut être chrétien.

Il ne s'arrête pas là dans son zèle. Les jeunes gens de la campagne et des villes voisines qui fréquentent les classes de notre collège, sont pour la plupart logés et nourris chez les habitants de la ville. Que fait M. \*\*\*? Il excite ces derniers à ne plus recevoir chez eux les pauvres étudiants. Mais toute son éloquence ne prévaut pas contre le bon sens de ceux auxquels il s'adresse, et l'expectative des bénéfices qu'ils retirent de leurs pensionnaires. Non content d'agir par lui-même, notre prédicateur a cherché et a trouvé dit-on, dans les villes voisines, des hommes qui le secondent dans ses louables desseins. Mais il ne paraît pas que tout le mouvement qu'il se donne soit suivi d'un grand succès, à en juger par le

nombre de nos étudiants, qui déjà s'élève à plus de deux cents.  
Recevez, Messieurs, etc.

*Un abonné.*  
P. S. Voici les noms des professeurs, avec l'indication des objets qu'ils doivent enseigner :

1<sup>re</sup> CLASSE. — La rhétorique, la langue grecque, l'histoire, la géographie; régent M. Schimts.

2<sup>e</sup> CLASSE. — La poésie, l'histoire, la géographie et la mythologie. M. Vanheer, ancien régent.

3<sup>e</sup> CLASSE. — La syntaxe, la prosodie, les langues française et hollandaise, l'histoire ancienne, la mythologie, la géographie; régent M. Borremans, ci-devant maître d'étude au collège de Liège.

4<sup>e</sup> CLASSE. — La syntaxe, les langues française et hollandaise, l'histoire sainte, l'abrégé de l'histoire grecque et romaine, la géographie, la mythologie; régent M. Dart.

5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> CLASSE. — Les éléments du latin, du grec, du français, du hollandais, de l'histoire sacrée et profane, de la mythologie; régent M. Nanwest.

Quant à l'enseignement des mathématiques, le bureau d'administration doit s'entendre avec MM. les régents, sur le mode et l'heure convenables.

### COMMERCE.

La société des armateurs pour la navigation nationale établie à Amsterdam, vient d'arrêter, vu l'augmentation d'actionnaires, qu'il sera construit six nouveaux bâtimens de la contenance progressive de 320 à 950 tonneaux.

BOURSE D'ANVERS, du 7 octobre.

EFFETS PUBLICS. — En général, on a montré plus de disposition à faire des achats; les cours se sont raffermis: les napolitains Falconet sont tenus à 816 1/8, et les métalliques 95 3/4.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé à 178 p. 0/10 de perte; 1 Londres court s'est traité à 40, le papier à deux mois a été offert à 39/9 le Paris a été demandé à la cote d'hier; le Francfort à six semaines et à trois mois a trouvé des preneurs à la cote d'hier; le Hambourg court s'est fait à 35 3/16.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 200 balles café St.-Domingue, à 37 1/8 c. : 100 balles Batavia à 39 1/2 c., et un petit lot de Laguyra à 38 1/2 c.

50 Bques riz de la Caroline ont été vendues à fl. 13.

Il s'est traité six caisses d'indigo Bengale: on a payé l'ordinaire violet rouge de fl. 7-86 c. à fl. 7-93 1/2 c.; le moyen violet rouge de fl. 8-21 1/2 à fl. 8-37 c., et le mi-fin violet pourpre à fl. 8-75 c.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 6 octobre.

Dette act. 58 1/4 3/4 3/8. Différée, 1 1/18 1 3/16 1 9/64. Bill. de chance, 23 1/4 3/4 1/2. Synd. d'amort., 99 3/4 100 1/4 100. Rentes remb., 88 88 1/2. Lots de 68 70 69. Act. soc. comm., 100 100 1/2 1/4.

TAXE DU PAIN. — Du 8 octobre.

Seigle. . . . 4 s. 1 l.  
PAIN DE Méun. g. . . . 6 s. 3 »  
Blanc. . . . 9 s. 2 l.

### LOGOGRYPHE.

Sur mes sept pieds je guéris ta blessure;  
Ote ma tête, et monstre affreux,  
Par mon toucher contagieux,  
L'empoisonnais la nourriture.

Le mot de la dernière charade est *basane*.

TEMPÉRATURE DU 8 OCTOBRE.

A 9 h. du mat., 12 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 13 1/2 d. au-dessus.

### ADMINISTRATION DES DOMAINES, EAUX ET FORETS DU CINQUIÈME RESSORT.

Renouvellement des baux de bacs et bateaux de la province de Liège.

Le lundi 31 octobre prochain, il sera procédé devant M. le gouverneur de la province de Liège, ou son délégué, à l'hôtel du Gouvernement rue Agimont à Liège, au renouvellement des baux de bacs et passages d'eau de la province de Liège, qui expireront le 31 décembre prochain notamment ceux de Hermalle-sous-Argenteau, des Croisiers, St.-Hemi, Paradis, Rivage-en-Pot, Flémalle-Grande, Engis, Bas-Oha, et Sallies sur la Meuse, Grosses-Battes, Esneux et Comblain au pont sur l'Ourte.

On peut prendre connaissance du cahier des charges dans les bureaux de greffier des états de la province, des commissaires de district de Liège, Huy, Verviers et Waremme, au secrétariat de la régence de Liège, chez tous les receveurs des domaines de la province et à l'administration des domaines, eaux et forêts du 5<sup>me</sup> ressort à Liège, rue pied du Pont-d'Or, n. 766.

### AVIS.

Le public est prévenu qu'il peut être pris connaissance au bureau militaire de l'administration provinciale, du cahier des charges pour la fourniture de dix-neuf milles livres (kilogrammes) de lard fumé dont l'adjudication aura lieu à Lahaye, le 18 octobre courant, pardevant S. Exc. le ministre de la marine.

À Liège, le 8 octobre 1825.

Comte LIEDEKERKE.

### Académie Royale de Dessin.

Les ouvrages des élèves pour le concours de 1825, et une partie des dessins, qu'ils ont fait pendant l'année, seront exposés au public, dans la grande salle de la Société d'Emulation, dimanche prochain, 9 du courant.

Le salon d'exposition sera ouvert pendant huit jours depuis neuf heures du matin jusqu'à midi et de deux à cinq heures de relevée.

À Liège, le 5 octobre 1825.

### THÉÂTRE DE LIÈGE.

Dimanche 9 octobre 1825, par extraordinaire, M. Philippe, premier acteur du vaudeville de Paris, jouera dans deux pièces.

La première représentation du *Champenois*, ou les *Mystifications*, nou-

veau vaudeville bouffon en un acte, de MM. Francis, Armand et Dartois, dans lequel M. Philippe remplira cinq rôles de différens caractères (rôles qu'il a créés.)

Précédé de *Vadeboncoeur*, ou *le Retour au Village*. M. Philippe remplira le rôle de *Vadeboncoeur* (qu'il a créé.)

On commencera à 6 heures très précises, par *Maison à vendre*, opéra-comique en un acte.

Prix ordinaire des places. Le bureau de la location des loges est rue Saint Jean-en-Ile.

Les portes et les bureaux seront ouverts de très bonne heure.

### Prix des places établis par l'autorité.

Par ordre supérieur et en vertu de la loi établie sur les monnaies, poids et mesures, etc., les prix des places sont mis en florins des Pays-Bas; savoir:

Premières loges, baignoires, parquet et galerie,	1 fl. 25 c.
Deuxièmes loges,	" " 75 "
Parterre,	" " 50 "
Amphithéâtre,	" " 30 "

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Aujourd'hui dimanche, DIVERTISSEMENT chez le sieur BOLSEÉ, faubourg Vivegnis, n° 302.

Beau quartier garni à louer, tournant St. Hubert, n. 665.

Au magasin de soieries, à prix fixe, place derrière la Comédie, n. 713.

J. LÉONARD, tenant ledit magasin, a reçu une forte partie d'étoffes de soie pour robes, qu'il vend prix de fabrique.

Son magasin est toujours fourni de levantine, gros de Naples, marceline, en couleurs des plus nouvelles, gilets, bas de soie, cravattes, schals longs et carrés, velours, étoffes de soie pour ornemens d'église; le tout de première qualité.

Chambres à louer, avec pension, à la Tête verte, sur la Batte.

A vendre à main-ferme et argent comptant une fort belle bibliothèque en chêne. S'adresser n° 23, place St.-Pierre, à Liège.

(571) Les acquéreurs de bois et de domaines nationaux, peuvent se procurer chez moi des valeurs admissibles en paiement de leurs adjudications; j'ose espérer qu'ils seront satisfaits du prix et des conditions; je me charge aussi de procurer avec activité et à un taux très modéré, des actions Guebhard emprunt royal d'Espagne (dont le remboursement est affecté sur la rente annuelle à charge du clergé d'Espagne à titre de subsides et sur le produit de la dime), des 5 p. c. consolidés français, des dettes actives hollandaises pour particuliers, fabriques, bureaux de bienfaisance et percepteurs; des actions de société de commerce hollandaises et rhénanes; enfin toute autre valeur dont on peut désirer l'achat: Je change aussi les monnaies d'or et d'argent.

M. J. J. FRÉSART, rue vis-à-vis Ste. Croix, n. 867.

J. F. Mâsu, rue Vinave-d'Isle, n° 52, à Liège, échange les espèces d'or et d'argent et achète les louis vieux à 24-85, louis légers à 94 50 l'once, couronnes rognées, demi couronnes, anciens francs, etc., 5 95 l'once, pièce de 12 et 6 sous à 38 90 le marc. — P. B. les demi couronnes, bien marquées à 45.

Le même se charge de la rentrée des successions des officiers belges décédés en Amérique.

### VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le mardi 18 octobre, à 10 heures précises du matin, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup>. BERTAND, notaire à Liège, en son étude, sise place Saint Pierre, n. 871, à la vente aux enchères publiques des immeubles et rentes dont le détail suit; savoir:

Premier lot. — Une belle maison avec porte cochère, cour, remise et écurie, située à Liège, place St.-Pierre, n. 869.

Deuxième lot. — Une maison avec remise, écuries, jardins et vergers y attenant sise au hameau des trois Couronnes, commune d'Esneux.

Troisième lot. — 1<sup>o</sup>. Une rente de 13 florins 44 cents, P.-B., au capital de 336 florins pareils, due par Joseph Fabry, d'Esneux.

2<sup>o</sup>. Une rente de 4 fls. 48 c. P.-B., due par Paul Henry, d'Esneux.

3<sup>o</sup>. Une rente de 1 fl. 40 c. P.-B., due par la V<sup>e</sup>. Lahaut, d'Esneux.

4<sup>o</sup>. Une de 70 cents P.-B., due par la même.

5<sup>o</sup>. Une de 56 cents P.-B., due par Toussaint Dispas.

6<sup>o</sup>. Une de 70 cents P.-B., due par les représentans Droumar.

7<sup>o</sup>. Une de 89 litrons 44 dés P.-B., d'épeautre, due par Nicolas Dethier et la veuve Henrard.

Quatrième lot. — Un pré situé en lieu dit en Lille, près du hameau des trois Couronnes, avec la heid au bout, contenant ensemble 27 perches 29 palmes, P.-B.

Cinquième lot. — Un pré situé au même lieu dit en Lille, de la contenance de 21 perches 797 palmes P.-B., plus une pièce de pâture située en la même commune, en lieu dit sur la Fagne.

Sixième lot. — Une rente de 17 florins 92 cents P.-B., au capital de 448 fls. pareils due par la dame veuve Lugers, demeurant faub. St. Léonard.

Septième lot. — Deux maisons situées à Liège, rue derrière les Potiers, numéros 750, et 875.

Huitième lot. — Une rente de 477 litrons 2 dés P.-B., d'épeautre, due par Renard, de Pousset et Macar de Lantremange.

S'adresser, pour prendre communication du cahier des charges, audit Maître BERTRAND, notaire, depositaire des titres.

A vendre chez DUVIVIER, rue Velbruck, une superbe birouge de rencontre, de même qu'un forte piano à 5 octaves et deux pédales, par Winands, de Bruxelles.

A VENDRE.

Une belle maison de commerce, propre à y établir toute fabrique quelconque, située rue St. Severin, n. 712. L'acquéreur pourra, s'il le désire, laisser une partie de la valeur en rente. S'adresser à M. BOULANGER, notaire, à Liège, ou audit, n° 712.

Mardi prochain, 11 octobre 1825, à deux heures de relevée, M. DE LONCIN vendra publiquement, à l'octroi municipal, près Saint Barthélemi, huit pièces de vin du pays. Le tout argent comptant.

A VENDRE

La belle propriété de feu M. Fyon, à Jusleville, près de Spa, dont cette feuille a donné le détail.

S'adresser pour en connaître les prix et conditions, à Liège, à M. KEPENNE, avoué, et à Verviers, à M. CONSTANT, négoc.

(567) L'on demande une servante pour les gros ouvrages d'une maison et une fille qui sache faire la cuisine. S'adresser à Saint-Gilles, n° 1148, ou place St-Jean, n° 810.

(559) Quiconque a des prétentions à charge tant de la succession de feu Michel Antoine, que de celle de Catherine Jamar, son épouse, décédés au Bierleur, commune de Grâce-Montegnée, est invité à remettre dans le plus court délai, les titres de ses créances, es mains de Mr. Jean-Michel MOXNON, avoué, demeurant à Liège, rue St. Hubert, n° 601.  
MOXNON, avoué.

A louer, pour entrer de suite en jouissance, une belle et spacieuse maison en très bon état, cotée 179, sise à Liège, faubourg Ste-Marguerite; elle se compose d'un beau corps-de-logis, vastes greniers, grande cour, remise, écuries pour 40 chevaux, citerne, puits et un très grand jardin garni d'arbres fruitiers.

S'adresser au notaire DELEXHY, rue St-Severin, pour connaître le prix de la location et les autres conditions du bail.

M<sup>me</sup> JANIÈRE, institutrice, rue Sœurs-de-Hasque, donne en ville, après ses heures de classe, des leçons de grammaire française, de géographie, d'histoire et de calcul.

() Le mercredi 25 octobre 1825, à 2 heures après-midi, en l'étude et par le ministère du notaire BOULANGER, il sera procédé à la vente aux enchères d'une belle propriété située à Liège, rue Hors-Château, composée d'une maison de maître, grande cour, plusieurs petites maisons et autres bâtimens, jardins garnis de quantité d'arbres des meilleurs fruits, vignobles et prairies, mesurant environ deux bonniers soixante une perches métriques, le tout en bon état, provenant de feu M. Harzé, et pouvant servir à un grand établissement. Il sera donné toutes les facilités que l'acquéreur pourra demander pour le paiement du prix. S'adresser pour plus amples informations chez ledit notaire.

A vendre un beau poêle ouvert. S'adresser chez monsieur Bade, serrurier, rue des Clarisses.

SOCIÉTÉ DE L'UNION BELGE ET ÉTRANGÈRE

D'ASSURANCE CONTRE INCENDIE ET SUR LA VIE, de constitution d'annuités, de rentes viagères, immédiates, différées ou croissantes, de fondations en faveur d'enfants, caisse d'accumulation, d'épargne et de secours, approuvée par arrêtés de S. M. le roi des Pays-Bas, et constituée par acte passé le 10 mai 1825, devant M. THOMAS, fils, notaire à Bruxelles.

Jusqu'à ce jour, l'on ne connaissait dans le royaume que deux espèces de société d'assurances: celles à primes, et les mutuelles. Dans la société à primes, le sort des assurés est tout à fait séparé de celui des actionnaires, ces derniers partagent seuls les bénéfices; dans les sociétés mutuelles, les assurés se garantissant l'un l'autre, peuvent se trouver dans le cas de payer de fortes sommes, si les pertes étaient considérables.

La société de l'union belge et étrangère réunit les avantages de celles à primes et mutuelles sans en offrir les inconvénients; son but est d'allier les intérêts des assurés à celui des actionnaires; ceux-ci reçoivent un intérêt annuel des fonds qu'ils ont versés, les bénéfices sont partagés entre eux et les assurés.

La garantie réelle que présente un capital social de quinze millions de florins formé par actions, la garantie morale résultant d'une direction fortement constituée, composée de propriétaires, banquiers, fonctionnaires publics, négocians, etc., et surveillée par trois auditeurs choisis par les assurés; la modération des primes d'assurances généralement moindres que dans aucune autre société (abstraction faite des bénéfices dans lesquelles les assurés ont leur part), tels sont les motifs qui doivent faire espérer que cette société formée d'après les principes de celle établie en Angleterre sous le nom de société en participation obtiendra les mêmes résultats que cette dernière, dont les actions, depuis un an qu'elle est fondée, se vendent de 19 à 20 pour 100 de prime.

S'adresser, pour renseignements ultérieurs, propositions d'assurances, ou demandes d'actions (dont quelques-unes encore disponibles), au bureau de l'agent principal à Liège, J. H. DEMONCEAU, commissionnaire en marchandises, sur la Batte, n° 1093.

(568) VENTE DE MEUBLES ET EFFETS.

Mercredi douze octobre, deux heures de relevée, on vendra publiquement, en la maison mortuaire de Valentin de Jaymaert, vivant distillateur, rue Porte-aux-Oies, à Liège, les meubles et effets dépendant de sa succession, consistant en literie, meubles meublans, diable volant, balance, genièvre, etc. Le tout argent comptant.

A louer de suite une superbe usine bâtie à neuf, de trois étages, vastes greniers belles et spacieuses caves; située dans un beau vallon, à 5/4 de lieue de Verviers, propice à une fabrique de drap, ayant tous les emplacements nécessaires pour faire mouvoir trois assortimens de filatures; tables à tondre, machines à lainer, ainsi que vingt-deux métiers à tisser en un seul local, 3 rames chaudes. Cette usine est située sur une chute d'eau de plus de 20 pieds, intarisable en toute saison, ayant une roue de 13 pieds sur 4 de large. Il y a de plus un beau et vaste quartier de maître, écurie, teinturerie avec chaudières, un beau jardin en plein rapport, arboré d'une quantité d'arbres portant les meilleurs fruits, grands étangs très poissonneux, bosquets, etc., etc. On pourra y joindre quelques terres et prairies au gré du locataire.

Il s'y trouve aussi un très bel emplacement pour une tannerie où il existe un ruisseau souterrain d'une eau reconnue très propice pour la qualité supérieure du cuir, et qui peut alimenter une certaine quantité de cuves; qui par sa position entourée de vaste bois dont les écorces sont reconnues pour être de la meilleure des qualités, en faciliterait la confection à des prix très avantageux. S'adresser à M. l'avocat FOCROUILLE, à Verviers.

(550) Belle terre, ci-devant seigneuriale, connue sous la dénomination de ferme du château de Grand'Han, à vendre pour entrer en jouissance au 1<sup>er</sup> mai 1826.

Ce domaine situé à Grand'Han, sur la rivière de l'Ourte, (sol fertile) canton de Durbuy, district de Marche, grand-duché de Luxembourg, attenant à la province de Namur, se compose d'une maison de maître, d'un logement pour le fermier, avec bâtimens d'exploitation; le tout tenant ensemble, construit en pierres et briques, et couvert en ardoises: Il contient 192 bonniers, 83 perches et 47 aunes carrées.

L'acquisition de cette propriété présente d'autant plus d'avantage, qu'une grande partie du prix consiste en capitaux constitués en rente à 3 et 4 pour cent, et qu'on donnera pour le surplus, toutes les facilités désirables.

S'adresser pour plus amples renseignements, à M. THOSOR, avoué licencié à Liège, au sieur DELHAZE, fermier exploitant, et à M. GENGOUX, notaire royal d'arrondissement à Heures, dépositaire du procès-verbal d'arpentage, du cahier des charges des titres de propriété. On peut traiter de gré à gré, autrement on exposera cette terre en vente publique, aux enchères, devant ledit notaire.

Les lettres doivent être affranchies.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le mardi 18 octobre, à 10 heures précises du matin, il sera procédé par le ministère de M. BERTARD, notaire à Liège, en son étude, sise place Saint Pierre, n. 871, à la vente aux enchères publiques des immeubles et rentes dont le détail suit savoir:

Premier lot. — Une belle maison avec porte cochère, cour, remise et écurie, située à Liège, place St. Pierre, n. 866.

Deuxième lot. — Une maison avec remise, écuries, jardins et vergers y attenant sise au hameau des trois Couronnes, commune d'Esneux.

Troisième lot. — 1<sup>o</sup>. Une rente de 13 florins 44 cents, soit 24 fl. Bbt.-Liège, au capital de 600 florins pareils, due par Joseph Fabry, d'Esneux.

2<sup>o</sup>. Une rente de 4 fls. 48 c. ou 8 fls. Bbt.-Liège, due par Paul Henry.

3<sup>o</sup>. Une rente de 1 fl. 40 c. ou 2 fls. et 10 sols, due par la V. Lahaut, d'Esneux.

4<sup>o</sup>. Une de 70 cents ou un fl. 5 sols, due par la même.

5<sup>o</sup>. Une de 56 cents ou un fl., due par Toussaint Dispas.

6<sup>o</sup>. Une de 70 cents ou un fl. 1/4, due par les représentants Droumar.

7<sup>o</sup>. Une de 89 litrons 44 dés (3 sétiers) d'épeautre, due par Nicolas Dethier et la veuve Henrard.

Quatrième lot. — Un pré situé en lieu dit en Lille, près du hameau des trois Couronnes, avec la heid au bout, contenant ensemble 27 perches 29 palmes (8 v. g. 4 v. p.)

Cinquième lot. — Un pré situé au même lieu dit en Lille, de la contenance de 21 perches 797 palmes (5 verges), plus une pièce de pâture située en la même commune, en lieu dit sur la Fagne.

Sixième lot. — Une rente de 17 florins 92 cents (32 florins Bbt.-Liège, au capital de 800 fls. pareils) due par la dame veuve Lugers, demeurant faub. St. Léonard.

Septième lot. — Deux maisons situées à Liège, rue derrière les Potiers, numéros 750, et 875.

Huitième lot. — Une rente de 477 litrons 2 dés (2 unids) d'épeautre, due par Renard, de Pousset et Macar de Lantremange.

S'adresser, pour prendre communication du cahier des charges, audit Maître BERTRAND, notaire, dépositaire des titres.